Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/07/2026 - B2026/006683 - 2009 B 00226 - 511 453 474 - ABONDANCE 168

- BILAN ACTIF -

ABONDANCE 168

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	5 280	5 280		
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	800	800		
Fonds commercial	150 000		150 000	150 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	247 554	245 455	2 099	2 543
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 750	4 700	1 050	1 356
Autres immobilisations corporelles	101 607	66 136	35 471	49 354
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 054		8 054	8 090
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**519 045**	**322 371**	**196 674**	**211 343**
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	62 623		62 623	97 350
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	50 682	2 419	48 264	97 586
Autres créances	160 068		160 068	174 946
Charges constatées d'avance	45 713		45 713	40 771
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				500 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 113 946		1 113 946	395 641
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**1 433 033**	**2 419**	**1 430 614**	**1 306 294**
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**1 952 078**	**324 790**	**1 627 288**	**1 517 638**

Renvois:

(1) Dont à moins d'un an :

(2) Dont à moins d'un an :

Pour copie Certifiée conforme

Le Gérant

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

- BILAN PASSIF -

ABONDANCE 168

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 5 000,00)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	499 999	445 452
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	156 617	204 547
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**662 116**	**655 499**
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit		248
Emprunts et dettes financières diverses (2)	17 639	36 511
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	313 183	313 685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 264	176 704
Dettes fiscales et sociales	122 287	106 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	387 799	224 113
Produits constatés d'avance		4 658
TOTAL DETTES (III)	**965 173**	**862 139**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	**1 627 288**	**1 517 638**
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	965 173,00	844 297,00
(2) Dont emprunts participatifs		

ABONDANCE 168

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 627 288€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 156 617€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par les règlements de l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement n° 2022-06.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité respecte les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article 122-2 du règlement ANC n° 2014-03 modifié, l'entité a procédé, au cours de l'exercice, à un changement de méthode comptable prospectif dans le cadre de l'application du nouveau plan comptable général en vigueur au 1er janvier 2025.

Ce changement porte sur :

- Des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figurés en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :
    1. Cessions intervenues au cours de l'exercice 2025 : Néant
    2. Reprise des provisions de subventions d'investissement 2025 : Néant
    3. Régularisation d'impôts sur les sociétés : 13 209 €
    4. Produits et charges sur exercices antérieurs pour respectivement 383 € et 632 €
- Des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges :
    1. Remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 : Néant
    2. Remboursements d'assurances comptabilisés au crédit des charges concernées en 2025 : Néant
    3. Remboursements divers comptabilisés au crédit des charges concernées en 2025 : Néant
    4. Re facturations diverses comptabilisés en production vendue en 2025 : 24 804 €

• Reclassements et impacts (ANC) :

Les principaux impacts concernant uniquement la présentation des états financiers :

Poste ancien PCG	Nouveau poste ANC 2022-06	Montant au 31/12/N-1
Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	23 446 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Autres produits	- €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Autres charges	660 €

L'impact sur le résultat de l'exercice comparatif (N-1) :

	Avant réforme	Après réforme
Résultat d'exploitation	263 881 €	263 221 €
Résultat exceptionnel	(660 €)	0 €

La réforme ANC 2022-06 entraîne la suppression de la notion de résultat exceptionnel de gestion et le reclassement des éléments concernés sans incidence sur le résultat net.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DGFiP N° 2054-SD

IMMOBILISATIONS

2026

Désignation du déclarant : ABONDANCE 168 — Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1		2		3	
INC.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CZ	5 280	D8		D9		
INC.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		KD	150 800	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composa	L9	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont compos	M1	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions, dont composants	M2	KP	247 554	KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels, dont	M3	KS	5 201	KT		KU		549
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	69 501	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport *		KY	8 906	KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	22 746	LC		LD		1 253
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES	**TOTAL III**		LN	353 909	LO		LP		1 802
FINANCIE.	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIE.	Autres participations		8U		8V		8W		
FINANCIE.	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
FINANCIE.	Prêts et autres immobilisations financières		1T	8 090	1U		1V		
FINANCIE.	**TOTAL IV**		LQ	8 090	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	518 079	ØH		ØJ		1 802

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		IN		CØ		DØ	5 280	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		IO		LV		LW	150 800	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH	247 554	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ		MK	5 750	ML	

CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	69 501	MO	
		Matériel de	IV		MP		MQ	8 906	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	800	MT	23 199	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	800	NH	354 911	NI	
FINANCIERE	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	36	2F	8 054	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	36	NK	8 054	RH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	836	ØL	519 045	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise	ABONDANCE 168	Néant ☑ *

Exercice N clos le 2025-12-31

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col .1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DGFiP N° 2055-SD

2026

AMORTISSEMENTS

Designation de l'entreprise	ABONDANCE 168	Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	5 280	EL		EM		EN	5 280
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	800	PF		PG		PH	800
TOTAL I		RK	6 080	RM		RN		RO	6 080
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	245 011	PW	444	PX		PY	245 455
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 845	QA	855	QB		QC	4 700
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	32 136	QE	9 333	QF		QG	41 469
	Matériel de transport	QH	2 399	QI	2 227	QJ		QK	4 625
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 266	QM	3 576	QN	800	QO	20 042
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	300 656	QV	16 435	QW	800	QX	316 291
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	306 736	ØP	16 435	ØQ	800	ØR	322 371

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales, agenc.,aménagements div	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	

Autres immo. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		**Total général non ventilé (NS + NT + NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW – NY)**	NZ	

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise	ABONDANCE 168	Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		D4		5T		5U	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U	2 419	6V		6W	2 419
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY	2 419	TZ		UA	2 419
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C		UB	2 419	UC		UD	2 419
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	2 419	UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE 168 — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT (1)		À 1 AN AU PLUS (2)		À PLUS D'UN AN (3)
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	8 054	UV	8 054	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 830				3 830
	Autres créances clients	UX	46 852		46 852		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	6 969		6 969		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	53 233		53 233		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	293		293		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	99 573		99 573		
Charges constatées d'avance		VS	45 713		45 713		
	TOTAUX	VT	264 517	VU	260 687	VV	3 830

RENVOIS				
(1)	Montants des prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	Montants des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut (1)	À 1 an au plus (2)	À plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	À plus de 5 ans (4)
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11	11		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	17 628	17 628		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	124 264	124 264		
Personnel et comptes rattachés		8C	51 117	51 117		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 354	29 354		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28 261	28 261		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	13 555	13 555		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	387 799	387 799		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	313 183	313 183		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	965 173	VZ 965 173		

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 860			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COPIE

ABONDANCE 168
Société à Responsabilité Limitée à associée unique au capital de 5.000 €
Siège social : Lotissement d'activités « Albert de Mun »
56300 PONTIVY
RCS LORIENT 511 453 474

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le vingt-neuf juin, à 9 heures,

A Vannes, Lieu-dit Kerthomas,

Monsieur Thierry MARCHAL

Agissant au nom et en qualité de représentant de la société KREATIM, SAS au capital de 342.780 € dont le siège social est fixé à SENE (56860), 22 Route de la Pointe du Bill, immatriculée au R.C.S. de VANNES sous le n° 519 112 775,

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 € chacune composant le capital social de la société ABONDANCE 168,

Associée unique,

1°) A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Thierry MARCHAL a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

2°) Ceci exposé, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

TM

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont établis, se soldant par un bénéfice de 156.617 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate enfin l'absence de dépense et charge non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'associée unique donne, en conséquence, à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 156.617 € de la manière suivante :

- la somme de..... 150.000 €
à titre de dividende à l'associée unique
soit 300 € pour chacune des 500 parts sociales
composant le capital social

- et le solde, soit la somme de..... 6.617 €
affecté au poste du bilan intitulé « autres réserves »

L'associée unique décide que les dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour et versés en fonction de la trésorerie de la société.

Conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire de 12,80 %.

Toutefois, ces revenus, sur option expresse et irréversible du contribuable, peuvent être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement de 40 %, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Ces revenus font, en outre, l'objet, sauf exception, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 12,80 % qui constituera en cas d'option pour le barème progressif, un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt de l'année suivante dont l'excédent éventuel sera restitué.

TM

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataire, divorcé ou veuf) ou à 75.000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune). Ces demandes devront être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Au surplus, les dividendes versés aux personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 %.

Ces prélèvements sociaux sont déclarés et payés par la société débitrice des revenus en même temps que le prélèvement à la source de 12,80 %, lorsque celui-ci est dû, au plus tard, le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Il est ici précisé que les revenus distribués ne sont pas alloués à des personnes physiques.

L'associée unique reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le	Dividende par titre	Montant de l'abattement par titre (1)	Prélèvement à la source (2)
31.12.2024	300 €	120 €	38 €
31.12.2023	200 €	80 €	26 €
31.12.2022	/	/	/

(1) Il est ici précisé que le dividende versé ouvre droit au profit des personnes physiques à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

(2) A compter du 1er janvier 2018, il est opéré un prélèvement à la source de 12,80 % à titre d'acompte sur l'impôt dû par le contribuable.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conditions d'exécution des conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice et des conventions intervenues au cours dudit exercice :

- Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de PONTIVY que nous avons acquis de la société KEGINIEU, cette société nous a consenti un crédit-vendeur de 130.000 €.
Le solde de ce crédit vendeur, à la clôture de cet exercice, est de 17.628 €.

Ce crédit-vendeur a été rémunéré au taux fiscalement déductible pour un montant versé sur 2025 de 209 €.

- Poursuite de la convention de centralisation de trésorerie avec la société KREATIM à compter du 1er janvier 2010.

A ce titre, l'avance consentie par la société KREATIM d'un montant de 374.113 € à la clôture de l'exercice, a été rémunérée au taux fiscalement déductible.
Montant versé sur l'exercice 2025 : 13.685 €.

- Refacturation des prestations d'assistance par la société KREATIM effectuées au profit de la société pour un montant de 46.078 € sur l'exercice.

- Refacturation par la société KREATIM
  . de location d'un véhicule pour un montant de 286 €
  . de frais informatiques pour un montant de 2.729 €

- Refacturation par la société KEGINIEU d'achats de marchandises pour un montant de 394 €.

- Refacturation par la société KREATIC'HOME
  . de location et d'entretien d'un véhicule utilitaire pour un montant de 5.337 €
  . de frais de maintenance informatique pour un montant de 473 €
  . de frais de déplacement et de missions pour un montant de 1.446 €

- Refacturation à la société KREATIC'HOME de prestations de pose pour un montant de 507 €.

- Refacturation par la société KREATIV'LINE de la location d'un véhicule utilitaire pour un montant de 5.224 €.

- Refacturation à la société KREATIV'LINE de frais de personnel pour un montant de 20.652 € et de prestations de pose pour 3.212 €.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et contresigné sur le registre de ses décisions.

Pour copie Certifiée conforme
Le Gérant

